

Identification du module D17

Collaborateur technique	David Ricci, Eugen Carisch, Beat Philipp
Version	3.0
Date	18.12.2018 – adopté par la CAQ Forêt le 20.08.2019

Titre	D17 Entretien et valorisation de biotopes		
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente Souhaitable: de l'expérience pratique en soins sylvicoles ainsi que la participation préalable aux modules D7, E16 et D9.		
Compétences enseignées	Organiser et réaliser des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de valorisation de biotopes, dans les règles de l'art et en sécurité. Diriger, surveiller et documenter les travaux. Rédiger les rapports d'heures, évaluer les travaux et procéder à la post-calculation.		
Contrôle des compétences	<u>Contrôle des compétences</u> : Milieux particuliers (caractéristiques, biotopes, niches, flore, faune), dynamique, apport à la biodiversité, importance écologique, atteintes. <u>Tâche pratique</u> : Documenter les travaux d'entretien et la valorisation d'un biotope: situation de départ (biotope, flore et faune, particularités), consignes (objectifs, mesures), organisation (ordres de travail, moyens techniques, dangers particuliers, sécurité au travail), réalisation des soins (direction des travaux, surveillance), évaluation (qualitative et quantitative).		
Niveau	4 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)		
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les biotopes présentant une valeur écologique hors forêt (p. ex. espaces de protection de la nature, haies, boisements riverains, prairies humides). K4 • Reconnaître l'importance écologique et la dynamique propre à des milieux naturels (diversité des espèces, niches, cycles) ainsi que les atteintes dues aux activités humaines, néophytes et néozoaires. K4 • Observer des milieux naturels (biotopes particuliers, caractéristiques, risques) et faire la liste des mesures à prendre en fonction des objectifs liés à l'objet (entretien, mesures de sécurité, lutte contre les néophytes ou néozoaires, conservation des espèces). K5 • Estimer les coûts des travaux sur la base des chiffres-clés de l'entreprise. K4 • Organiser les travaux de soins et de valorisation, formuler les ordres de travail et diriger les collaborateurs. K4 • Réaliser les mesures d'entretien et de valorisation à la bonne période de l'année. K5 • Diriger, surveiller et documenter la réalisation du travail. • Calculer le coût des travaux réalisés sur la base du volume de travail et des tarifs de l'entreprise et réaliser la post-calculation. K6 K6 • Connaître les compétences spécialisées des services de protection de la nature et faire intervenir ces dernières au besoin. K3 		
Temps d'apprentissage	Théorie, travail pratique, exercices	38 h	
	Contrôle des compétences (sans travail pratique)	<u>2 h</u>	
		40 h	
Reconnaissance	Module obligatoire à choix pour l'admission aux examens de contremaître forestier.		
Offre du module	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans
Remarques	Tout participant qui ne porte pas l'équipement de protection individuel (EPI) complet sera exclu du module!		